

Image not found or type unknown



Csp date a laquelle je dois reprendre un travail

Par **Mater972**, le **22/09/2015** à **18:36**

Bonjour,

J'ai ete licencié le 24/08, delai reflexion 21 jours soit le 14/09, j'ai accepté le csp, mais j'ai eu le 20/09 une proposition de cdi,vais je perdre mes droits de csp, et sinon quand dois je commencer a travailler.

Merci pour votre reponse.